

REUNION DU 4 juin 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le : quatre juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 28 mai 2021

Présents : M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEOU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Lou, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick, Mme PITON Marylaine,

Absente ; Mme COTTEREAU Karine M. HUNAULT Marco (a donné pouvoir à M FERRON)

Secrétaire de séance : M. BOURGEOU Philippe

Le compte rendu du 7 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

➤ DELIBERATIONS

M&L HABITAT « Rives Gabare

- Convention de concession pour une durée de 15 ans pour les places de parking
- Convention de groupement de commande Parking rue de l'Hormeau
- Convention de location du Gîte
- Convention de mise à disposition du garage

Le Conseil Municipal de Juvardeil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MEIGNAN Antoine Maire Adjoint qui rappelle que la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou a sollicité Maine-et-Loire Habitat pour acquérir sous forme de bail emphytéotique le bâtiment d'hébergement « Rives Gabares » situé rue de l'Hormeau sur notre commune en vue de lui confier le projet de réhabilitation de ce bâtiment pour y créer 12 logements conventionnés ainsi qu'un gîte.

Considérant que la commune de Juvardeil a souhaité gérer le gîte afin de contribuer au développement de son activité touristique ;

Considérant que le code de l'urbanisme exige la création de places de stationnement, à raison d'une place par logement et d'une place pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) ;

Considérant que la communauté de communes a souhaité préserver le caractère champêtre des espaces verts situés en bas du bâtiment et qui sont par ailleurs contigus aux terrains appartenant à la commune, comme indiqué sur le plan joint ;

Considérant que la commune de Juvardeil, qui partage cette volonté, a proposé de mettre à disposition auprès de Maine-et-Loire Habitat un terrain d'une contenance de 941,31 m², cadastrés section E., numéro 1004, afin de répondre aux exigences du code de l'urbanisme ;

Considérant la similitude des besoins en construction et les perspectives d'économie financière et l'homogénéité de gestion en découlant, il apparaît souhaitable de constituer un groupement de commande publique entre les parties pour la construction et le suivi d'exécution des marchés publics pour la création d'un parking ;

Considérant que la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation du parking sera partagée entre la Commune de Juvardeil et Maine-et-Loire Habitat ;

SOLLICITE Maine-et-Loire Habitat pour conclure une convention de location portant sur le gîte suivant le projet joint, à savoir :

- * Le gîte, d'une surface de 82 m², est situé en rez-de-jardin du bâtiment. Il bénéficiera d'un emplacement de parking situé à proximité (voir plan)
- * Le loyer annuel a été fixé à hauteur de 4.480 €
- * L'engagement de la commune porte sur une période de 2 années afin de s'assurer de la viabilité du projet. A l'issue de cette durée, les parties décideront de l'opportunité de poursuivre la location ou de transformer le gîte en logement social

SOLLICITE Maine-et-Loire Habitat pour conclure une convention de concession de stationnement suivant les modalités définies au projet joint, à savoir :

- * Mise à disposition de 12 places de stationnement sur la parcelle cadastrée section E n° 1004 - Rue de l'Hormeau à JUVARDEIL ainsi que de 2 places PMR situées rue de l'Hormeau devant la résidence pendant une durée de 15 années renouvelable. Ces 12 places, destinées à l'usage des locataires de la résidence – Rives Gabares disposeront d'une barrière « stop car » ;
- * Les places restantes seront libres d'accès au public ;
- * Maine-et-Loire Habitat s'engage à réaliser les travaux de création et d'aménagement consistant à réaliser une voie interne en enrobé et les emplacements en pavés joints gazons. Le cout de ces travaux est réparti au prorata du nombre de places attribuées à chaque partie, soit 12/20 à charge de Maine- et-Loire Habitat et 8/20 à charge de la commune de Juvardail ;
- * la Commune prend en charge l'entretien et la réparation de la voie interne, de l'éclairage public ainsi que les emplacements, à l'exception des 12 places de stationnement réservées aux locataires de Maine-et-Loire Habitat qui en assure l'entretien et la réparation ;

SOLLICITE Maine-et-Loire Habitat pour conclure une convention de groupement de commande afin de mutualiser la procédure de passation des marchés se rapportant au projet comprenant la réhabilitation de l'immeuble des Rives gabares et la création d'un parking. La commune de Juvardail partageant avec Maine-et-Loire Habitat la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction du parking et Maine-et-Loire Habitat assurant seul la maîtrise d'ouvrage du reste du projet

SOLLICITE Maine-et-Loire Habitat pour la mise à disposition d'un local de stockage au sein de la résidence Rives Gabares pour une durée de 3 ans, afin de pouvoir en user dans le cadre de son activité touristique.

AUTORISE Madame le Maire ou un de ses adjoints à signer les quatre conventions.

Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de Télécommunications

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE

1. d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :
 - 30€ par kilomètre et par artère en souterrain (41,29 € en 2021) ;
 - 40€ par kilomètre et par artère en aérien (55,05 € en 2021) ;

- 20€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment) (27,53 € en 2021).

2. de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
3. d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

CHARGE Mme le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Changement de nomenclature budgétaire et comptable M57

Mme le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), la commune de Juvardeil souhaite s'engager à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Pendant la période de l'expérimentation, le Compte Financier Unique se substituera au compte administratif et au compte de gestion. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets actuellement suivi selon la nomenclature M14 soit pour la commune de Juvardeil, le budget principal et le budget annexe « Lotissement de la Poitevineière ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Approuve l'inscription de la commune de Juvardeil à la 2^{ème} vague d'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable (M57) à compter du budget primitif 2022 (budget principal et budgets annexes),
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- Le Conseil Municipal renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 1213 sise au 21 bis rue du Gravier.

- Le Conseil Municipal renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 999 sise au 2 rue de la Perrière.

Augmentation de l'enveloppe CCAS pour le projet « Juvardeil en éveil »

M. PLEURMEAU Jean-Lou, Conseiller Municipal, présente au Conseil le projet « Juvardeil en éveil ».

La collecte des témoignages des aînés et la rédaction des articles seront réalisées par Mme FERRON Isabelle et M. GALMOT Laurent. Il précise que le coût du projet s'élève à 1 500 €, que le CCAS avait provisionné 750 €, par conséquent la commission sollicite 750 € de crédits supplémentaires.

Vu le projet du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le budget de la Commune,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2021 :

- Section de fonctionnement – Dépenses crédits supplémentaires
Au Chapitre 011 : Article 6237 Publications : + 1 500 €
- Section de fonctionnement – Dépenses réduction de crédits

Au Chapitre 022 : Dépenses imprévues : - 1500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et une abstention,

APPROUVE la décision modificative n° 2 proposée au budget principal par chapitre en section de fonctionnement :

| Désignation | Dépenses Diminution Crédits | Dépenses Augmentation crédits |
|---------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| Chapitre 022 Dépenses imprévues | 1 500 € | |
| D- 6237 Publications | | 1 500 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 1 500 € | 1 500 € |

CCAS

Mme le Maire donne délégation de fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité à Monsieur PLEURMEAU Jean-Louis, Conseiller Municipal pour assurer l'action sociale de proximité à compter du 1^{er} juillet 2021. Dans le champ de sa délégation, M. PLEURMEAU Jean-Louis assumera les fonctions suivantes :

- les activités et missions, visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées ;
- les secours d'urgence, les colis alimentaires ;
- plan canicule et plan grand froid.

Réduction indemnité du Maire à la suite de la délégation de fonction à un membre du CCAS

Considérant la demande de Mme le Maire de réduire son indemnité et de percevoir 35.80 € % de l'IB 1027 soit 1 392,41 € d'indemnité mensuelle brute à compter du 1^{er} juillet 2021,

Considérant l'arrêté n° 2021 06 04 donnant délégation à un conseiller municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 829 habitants, précise qu'à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- ♦ Mme FOUCHER née ALVERNAZ Juanita, Maire, percevra 35,80 % de IB 1027 soit 3 889.40 € x 35.80 % = 1 392.41 € d'indemnité brute mensuelle à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- ♦ M. PLEURMEAU Jean-Louis Conseiller Municipal délégué percevra 4.50 % de IB 1027 soit 3 889.40 € x 4.50 % = 175,02 € d'indemnité brute mensuelle à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- ♦ les indemnités des adjoints sont inchangées.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget 2021.

➤ **COMMISSIONS COMMUNALES**

ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE (ECDV)

Mobilier urbain

Le Conseil Municipal décide de mettre en place un groupe de travail. Il est composé de : M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, M. PLEURMEAU Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick.

Installation d'un composteur lotissements : la Poitevinière, Nepveu et Les Reitries

Monsieur PLEURMEAU Jean-Lou Conseiller Municipal rappelle que le SICTOM Loir et Sarthe poursuit sa campagne de sensibilisation à la valorisation organique des déchets, en accompagnant la création, de site de compostage partagé sur son territoire.

Il précise que le SICTOM propose une expérimentation de compostage partagé sur la Commune dans le quartier de la Poitevinière, Nepveu Reitries.

Considérant que le SICTOM Loir et Sarthe est compétent en matière de collecte des déchets ;

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat pour la mise en place d'un site de compostage partagé,
- D'AUTORISER Mme le Maire ou un de ses Adjoints à signer ladite convention et toutes les pièces de nature administratives relatives à l'exécution de la présente délibération.

M. MEIGNAN Antoine et M. PLEURMEAU sont désignés référents élus et Mme LOUIS-FRANCOIS Elise, référente des habitants.

La mise en place des composteurs est prévue le 16 juin 2021 à 14 h.

VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION TOURISME ANIMATIONS (VACoTA)

Compte-rendu de la réunion de la Commission

Mme LE GLAUNEC Sophie présente au Conseil les sujets abordés, le site Internet, la lettre de Juvardeil, la décoration de la salle du Conseil et le bac.

ECOLE modification voyage scolaire

M. BAUDET Bruno Maire adjoint, expose au Conseil que la Classe découverte pour les CM1 et CM2 est annulée et remplacée par une sortie d'une journée uniquement pour les 13 élèves de CM2. L'APE et l'Ecole demandent si la subvention communale est maintenue.

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande et d'accorder la subvention proportionnellement au nombre d'enfants concernés soit 1 170 € (975 € pour le voyage 75 € x 13 et 195 € pour le transport 15 € X 13).

PATRIMOINE BATI

Compte-rendu de la réunion de la Commission

M. FREULON Arnaud Maire adjoint expose au Conseil, les sujets abordés, La Croix de Bonchamps, Les travaux à réaliser sur les gouttières de la salle de sport, Rives de Sarthe, SIEML et la réalisation d'audit énergétique sur les bâtiments communaux.

Logement place de la Mairie

M. le Préfet par courrier en date du 28 avril 2021 a informé la Mairie que l'opération « Rénovation énergétique de l'aile gauche de la Mairie » a été présélectionnée dans le cadre de France Relance. Le montant de la subvention de l'Etat pourrait être de 49 213.30 €, soit 70 % de 70 304.71 € (montant estimatif des travaux de rénovation thermique du logement). Le devis estimatif et quantitatif de la totalité des travaux de rénovation du logement s'élève à 160 000 € TTC.

La Commission propose aux conseillers de visiter le logement, de constituer une commission élargie et de réfléchir sur le devenir du bâtiment.

VIVRE ENSEMBLE, CULTURE et INTERGENERATIONNEL

Compte-rendu de la réunion de la Commission

Mme BRUNET Françoise expose au Conseil les sujets abordés :

BIO et LOCAL dans les menus : les conventions à signer avec les producteurs seront soumises au Conseil Municipal lors de la réunion de juillet.

LE SERVICE CIVIQUE : la demande d'agrément a été déposée. L'administration a un délai de 2 mois pour l'instruction des dossiers.

ARGENT DE POCHE : le dossier est en stand-by

RIVES DE SARTHE

Compte-rendu de la réunion de la Commission du 26 mai

M. FERRON Patrick Conseiller Municipal donne un compte rendu de la réunion avec le trio des futurs gérants. Le programme européen LEADER qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement, leur a été présenté. Les travaux à réaliser par la Commune ont été listés par ordre chronologique.

RESSOURCES HUMAINES (RH)

Compte-rendu de la réunion de la Commission du 27 mai

Mme BOSSÉ Valérie Conseillère Municipale, présente au conseil municipal les nouveaux horaires de travail de M. CHOISY et Mme MORIN, sur la base de 38 h semaine à compter du 1^{er} juin 2021 pour une période test.

La Commission propose de pérenniser le poste d'agent administratif à temps complet.

CCAS

Démission de Mme ALLARD Karine et 2 nouveaux membres

M. PLEURMEAU Jean-Lou donne lecture au Conseil de la lettre de démission de Mme ALLARD Karine. Il informe le Conseil que deux nouveaux membres ont intégré la commission d'action sociale, M. MEIGNAN Bernard et M. MAUGEAIS Guy.

DIVERS

Point information Jeunesse de la CCVHA (la PIJ MOBIL')

L'équipe du PIJ (Point Information Jeunesse) souhaite animer un stand d'information jeunesse de 4m², aux couleurs de l'été, au niveau de Rives Gabare, près de la zone de pique-nique engazonnée. L'animation est prévue le 11 août 2021 de 13h à 17h.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

➤ CCVHA REUNIONS

Conférence des maires

Mme Le Maire donne un compte rendu de la réunion.

Les Commissions communautaires

- Mme BOSSE Valérie donne un compte rendu de la Commission Enfance Jeunesse Sport avec comme sujet principal les accueils de loisirs.
- M. FERRON Patrick donne un compte rendu du Copil sur la Voie verte et les difficultés rencontrées entre Châteauneuf-sur-Sarthe et Brissarthe et entre Châteauneuf-sur-Sarthe et Cheffes par la rive gauche.
- M. FERRON Patrick donne un compte rendu de la réunion sur Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les Basses Vallées Angevines.
Il précise qu'une réflexion doit être menée sur la qualité des eaux et les nappes phréatiques
- Mme Le Maire donne un compte rendu de la réunion RSO, les principaux sujets ont été, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- Mme Le Maire donne un compte rendu de la réunion du PETR du Segréen (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural).

➤ QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le Conseil que M. RIGAUD Joseph a donné congé de son logement à Maine et Loire Habitat. Le terrain extérieur au logement 7 ruelle de la Scierie va être entretenu par les services techniques.

Le 11 juin prochain, les 25 élèves de CM de l'Ecole vont partir à vélo découvrir les richesses de la forêt de Baillé. La Mairie va offrir le gouter.

La FETE DE L'ECOLE est avancée au dimanche 27 juin 2021.

Les Musicales organise "Le concertissimo" le 27 juin 2021 à 16h à l'église de Juvardeil.

